



En plus du respect du règlement général des ateliers, veuillez respecter le

Règlement du Laboratoire d' ELECTROTECHNIQUE

- 1 La mise sous tension d'un montage n'est autorisée qu'après vérification de celui-ci par le professeur et son accord. En cas de non respect de cette consigne, tout frais résultant d'une dégradation éventuelle du matériel sera à la charge de l'élève. Aucune modification de raccordement ne peut s'effectuer sous tension.
- 2 Les raccordements sous des tensions supérieures à 24 V se feront obligatoirement avec des connecteurs sécurisés (parties actives inaccessibles). Les connecteurs avec fiches bananes non isolées sont exclusivement réservés pour des tensions inférieures ou égales à 24 V
- 3 Toutes les masses métalliques des machines, appareils, platine d'essai seront obligatoirement raccordées à la terre.
- 4 En cas de déclenchement de tout système de protection, l'élève en avertira immédiatement le professeur. Après suppression du défaut, l'élève pourvoira à la remise en état du matériel (par exemple au remplacement du fusible interne de l'appareil concerné)
- 5 L'élève doit signaler au professeur tout matériel défectueux. Normalement, les appareils mis à la disposition de l'élève sont en état de fonctionner.
- 6 Pour les manipulations s'effectuant en groupe, chaque participant s'engage à réaliser sa part de travail et prend note des résultats.
- 7 Aucune modification ne peut être réalisée sur le travail d'un autre élève ou d'un autre groupe
- 8 Une cotation sur le travail en classe peut être attribuée : * soit à l'élève * soit à son groupe
- 9 En fin de manipulation, le matériel sera rangé par l'élève aux emplacements désignés par le professeur ; De même, les composants électroniques utilisés, seront replacés dans leur casier d'origine. Aucun élève ne peut quitter la classe avant le contrôle du matériel par le professeur.
- 10 Toute manipulation fait l'objet d'un rapport *personnel*. Celui-ci devra être obligatoirement remis au cours suivant de laboratoire sauf avis contraire du professeur. Afin d'éviter toute copie, le travail corrigé ne sera rendu à l'élève que lorsque l'ensemble de la classe l'aura réalisé.
- 11 Tout élève sera averti de la manipulation à réaliser durant le cours suivant. Il est donc prié de connaître la théorie élémentaire s'y rapportant.
- 12 Tout élève, ayant terminé sa manipulation avant la fin de la séance, commence la réalisation de son rapport durant le laps de temps restant.
- 13 Pour des raisons évidentes de sécurité, l'élève ne peut être sous l'action de médicaments, boisson ou tout produit modifiant un comportement normal.
- 14 Les ordinateurs mis à disposition de l'élève, ne peuvent être utilisés que dans le cadre du cours de laboratoire et uniquement avec l'accord du professeur.
- 15 Aucun élément informatique personnel, clé USB, CD-R(W) ne peuvent être utilisés. Durant le cours, les travaux seront sauvegardés dans un répertoire prévu pour sa classe sur le disque dur ou sur le serveur
- 16 Toute modification des paramètres de configuration de l'ordinateur est interdite et sera sévèrement sanctionnée.
- 17 Tout branchement sur l'ordinateur de périphériques complémentaires (automate, relais programmable) s'effectue toujours hors tension pour ceux-ci et ordinateur éteint
- 18 Ce règlement n'est pas exhaustif et pourra être modifié ou complété à tout moment de l'année scolaire.